



Séance du 28 mai 2021 à 15h

Présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

Sous la coordination d'André Ronde, 5ème section

« *La Méditerranée orientale : une nouvelle zone de conflits potentiels* »

L'île de Chypre et les rivalités gréco-turques en Méditerranée

Yves Gazzo, 3^{ème} section – ASOM

Chypre est en superficie (9251km²) l'une des îles les plus grandes, la troisième, parmi celles très nombreuses qui ont émergé en Mer Méditerranée ; à titre de comparaison l'île de beauté, la Corse a une superficie légèrement inférieure, 8722 km². Elle est le berceau de très anciennes civilisations (mycénienne etc...) le lieu de naissance d'Aphrodite selon la mythologie grecque et recèle dans son sol des vestiges archéologiques qui remontent à 7000 ans avant J.C. "l'île des saints" fut christianisée très tôt (l'apôtre Barnabé est le fondateur de l'Eglise de Chypre).

Située à un emplacement stratégique pour les échanges depuis la nuit des temps elle se trouve au croisement des civilisations occidentales et orientales mais aussi des conflits entre ces dernières. A l'origine le peuplement de l'île était grec puis Chypre allait être aux "premières loges" des échanges et des conflits entre civilisations et religions après l'apparition au 8ème siècle d'un troisième monothéisme, l'Islam. Ce monothéisme conquérant avait entre autres réussi à défaire les ordres chrétiens qui avaient émergés avec la prise de Jérusalem par les croisés en 1099. Le roi de Chypre Henri II de Lusignan avait alors accepté d'héberger un temps (1291-1306) les chevaliers de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Jean baptiste (plus connu de nos jours sous l'appellation de « Ordre Souverain de Malte ») rescapés, avant que ces derniers prennent l'île de Rhodes aux Turcs entre 1306 et 1309. Ce sont ces Turcs qui s'empareront de l'île à nouveau en 1571 pour l'intégrer dans l'Empire Ottoman, une île où émergera une population musulmane (souvent par des conversions forcées par les nouveaux maîtres de l'île); puis ce sera la REX Britannica qui s'imposera à partir de 1878 jusqu'à l'indépendance obtenue en 1960 sans régler pour autant plusieurs problèmes dont le partage du pouvoir entre les deux communautés religieuses les plus importantes (Grecs orthodoxes, un peu plus de 800.000 individus et entre 130.000 et 18.000, pour les Chypriotes musulmans à cette époque). La constitution chypriote de 1960 telle que négociée par le Royaume-Uni, la Turquie et la Grèce, devait continuer à contenir les germes de la discorde entre les partisans de l'ENOSIS (union avec la Grèce) et ceux du TAKSIM (la partition de l'île entre les communautés).

Le renversement du Gouvernement présidé par Mgr. Makarios le 15 Juillet 1974 par un groupe paramilitaire soutenu par la junte de colonels grecs au pouvoir, allait provoquer l'invasion d'une partie de l'île par les troupes turques ; elles allaient occuper 36% environ du territoire



chypriote, invoquant le “traité de garantie” de 1960 pour justifier leur intervention militaire, une intervention condamnée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ces dernières avaient déployé des soldats de la paix dès 1964 suite aux troubles inter-communautés survenus sur l’île en 1963. Un nouveau mandat fut obtenu non sans peine, avec jusqu’à ce jour des troupes des Nations unies séparant les deux entités le long d’une “ligne verte” longue de 180 km couvrant 4% environ du territoire de Chypre, une ligne qui passe entre autres au cœur de la capitale Nicosie.

Les efforts déployés ici et là par les Nations Unies (échec des négociations de 1990 au siège de Nations Unies puis plan “Koffi Annan” de 2003) voire par l’Union Européenne (UE) avec l’adhésion de Chypre, pour essayer de sortir de l’impasse de la partition de facto de l’île n’ont pas abouti jusqu’à présent.

La découverte d’importants gisements de gaz “off-shore” dans la ZEE (Zone Economique Exclusive) de Chypre (non reconnue par Ankara) la posture agressive du Président turc R.T. Erdogan caressant le rêve de devenir le Sultan, le guide des musulmans sunnites(entre 85% et 90 % des musulmans sur le planète), lavant ce qu’il considère un affront fait à l’ Empire Ottoman (traités de Sèvres non ratifié puis celui de Lausanne), la crise financière de 2008 et son impact fatal en 2010 suivi d’un sévère plan d’austérité (2012-2015) à Chypre, le retour d’autres acteurs puissants en Méditerranée, comme la Russie; les mutations de la diplomatie internationale avec la fin partielle des alliances durables entre pays au profit d’ alliances de circonstances etc..., tous ces facteurs contribuent d’une certaine façon à une continuation d’un “conflit – coopération” vieux de plusieurs siècles entre Grecs et Turcs, mais aussi entre des conceptions de civilisation qui s’opposent de plus en plus , ce qui rend les tensions actuelles en Méditerranée plus compliquées à décrypter :

- i) Rivalités sunnites/chiites mais aussi alliances de circonstance entre pays “sunnite” (Turquie) et “Chiite” (l’Iran en chef de file);
- ii) Affrontement en Libye entre la Turquie qui soutient Tripoli et les EAU, l’Egypte qui soutiennent Benghazi et le maréchal Haftar; etc.
- iii) La place et le « spectre » d’Israël dans le jeu politique des pays du Moyen-Orient ;
- iv) Les sanctions de l’UE contre la Turquie et leur efficacité relative/désunis OTAN;
- v) Le retour probable des Etats-Unis de Jo Biden en Méditerranée etc.... ;

Le tout, condamnant probablement, sauf miracle, les efforts pour réunifier l’île de Chypre à un échec ou aux calendes grecques ?



I- 1960 UNE INDEPENDANCE TRUFFEE DE PIEGES A RETARDEMENT : AUX SOURCES DE LA FABRIQUE DES TENSIONS GRECO-TURQUES.

1- La constitution de 1960 : les germes de la discorde.

La constitution de la République indépendante de Chypre fut le produit des accords trilatéraux (Grande Bretagne, Grèce et Turquie) de Zurich et de Londres en février 1959. Cette constitution prévoyait un partage du pouvoir entre les communautés grecques et turcophones (les statistiques officielles de l'époque indiquaient que la population chypriote était composée à 80% de grecs orthodoxes, de 18% de musulmans et de 2% d'arméniens, de latins, de maronites, de catholiques romains, de protestants et de juifs). Le président Mgr. Makarios fut élu par la communauté grecque et le Vice-Président (Dr Kutchuk) par la communauté musulmane. Cependant les rancœurs accumulées par les chypriotes

- i) Au cours des 300 ans de l'occupation ottomane (travaux et conversions forcés, discriminations basées sur l'appartenance religieuse, développement du sentiment anticatholique chez les orthodoxes de façon à prévenir un rapprochement entre les états catholiques et les grecs orthodoxes un rapprochement qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour l'Empire ottoman (qui avait déjà échoué à déloger à nouveau les Chevaliers Hospitaliers de l'île de Malte lors du grand siège de 1565 et surtout après la défaite de la flotte ottomane à Lépante en 1571) puis
- ii) Vis-à-vis de l'occupation anglaise suite au rachat de l'île par ces derniers aux ottomans en 1878 : Encouragement à l'enracinement de la minorité musulmane en facilitant la construction de mosquées, le développement de la langue turque etc..., une politique perçue comme une volonté de diviser pour mieux régner. (1)

Dans ce contexte déjà lourd s'appuyant sur la lutte des Chypriotes Grecs pour obtenir leur indépendance il régnait dans la communauté grecque le sentiment que la constitution concoctée par les "puissances garantes" penchait beaucoup trop en faveur de la communauté musulmane; ces frustrations accumulées allaient déboucher sur des tensions entre communautés suite à une proposition de révision de la constitution du Président Makarios, en Novembre 1963, visant à établir un équilibre constitutionnel reflétant mieux le poids de la majorité grecque orthodoxe dans le pays. Sans surprise des troubles éclatèrent entre les deux principales communautés. Les forces britanniques sur place tentèrent de s'interposer, sans succès, suite de quoi les différentes parties prenantes durent se résigner à en appeler au Conseil de Sécurité de l'ONU mais ceci ne se fit pas sans d'âpres discussions, au sein de la communauté internationale dans laquelle s'affrontèrent le bloc soviétique, le groupe des non-alignés, les pays Anglo-Saxons et enfin la France du Général de Gaulle. Ces affrontements de concepts et de visions variés, devaient aboutir à « internationaliser » un peu plus l'ingérence de puissances extérieures dont la préoccupation première n'était pas celle de la survie politique et démocratique d'une entité qui avait vu le jour avec des handicaps profonds qui s'avèreront difficiles à corriger du moins jusqu'à nos jours, 60 ans après l'arrivée de Chypre dans le concert des nations.



2- Les attermolements de la communauté internationale 1963 -1974 :

Suite à la lettre envoyée le 26 décembre 1963 par le gouvernement chypriote au Conseil de sécurité, les longues tractations au sein de la communauté internationale qui suivirent illustrent le désir des différentes parties en présence (bloc soviétique, pays anglo-saxons, pays non alignés) de faire prévaloir leur vision politique du monde illustrant ainsi leur incapacité à s'attaquer aux vices de conception de la constitution chypriote telle que concoctée par les pays garants (Grande Bretagne , Grèce , Turquie). Lors d'une réunion le 2 janvier 1964 ces pays garants auxquels le représentant de Chypre s'était joint, réunies à Londres afin de discuter du futur de l'île ; il en résulte une requête faite au Secrétaire Général des Nations Unies visant à nommer un observateur des Nations Unies.

Cependant en sous-main les pays anglo-saxons essayaient de privilégier une médiation via l'OTAN de préférence à une intervention chapeauté par le Conseil de Sécurité de l'ONU ; cette approche fut rejetée par Mgr. Makarios, car selon lui, la Turquie étant membre de l'OTAN, ce qui n'était pas le cas de Chypre ("décolonisée" depuis peu et adhérent au groupe des pays non alignés), l'organisation transatlantique étant suspectée par les Chypriotes d'un biais pro-Turcs qui avait déjà transpiré lors des accords de Zurich et de Londres organisés de facto sous les auspices de l'OTAN. Donc pas question de retomber dans ce panneau, tel était le point de vue du gouvernement de Mgr. Makarios.

Du côté du bloc soviétique il n'était pas question de voir Chypre tomber dans l'escarcelle de l'OTAN non plus, et par la même occasion d'accepter la souveraineté britannique sur les deux bases militaires, souveraineté conservée dans les accords de Zurich et de Londres. Une intervention des Nations Unies à la place de l'Otan permettrait par la même occasion au bloc soviétique de critiquer "l'impérialisme" de l'OTAN et de semer la zizanie parmi certains de ses membres (Turquie, Grèce etc...).

La position de la France du Gal de Gaulle rejoignait celle des soviétiques et des non-alignés dans l'hostilité à l'OTAN tout en ayant des doutes quant à l'efficacité d'une intervention des Nations Unies pour plusieurs raisons y compris le souvenir de l'arrêt brutal de l'expédition militaire de Suez en 1956 bloquée nette par le veto américain et soviétique au Conseil de Sécurité et surtout par les résultats peu probants de la mission de l'ONU au Congo ex-Belge (MINUOC). Cependant la position française pencha en fin de compte pour une médiation onusienne, un forum plus adapté, car la France pourrait utiliser, le cas échéant, son droit de veto au Conseil de Sécurité si nécessaire et aussi pour contrer les anglo-saxons et leur préférence pour l'OTAN. Les positions des principaux acteurs étaient claires : la Grande Bretagne souhaitait avant tout maintenir ses bases militaires sur l'île (2) et ce avec le soutien américain qui y avait installé dès 1949 une antenne de la CIA.

Les britanniques s'étaient résignés par contre à ne plus utiliser directement leurs troupes basées sur l'île et ce dès le 27 mars 1964.

Le bloc soviétique souhaitait avant tout assurer la pérennité de la souveraineté de l'île et de la protéger de toute agression extérieure ; et c'est la Turquie (pays "garant") qui était visée ; les soviétiques considérant que la communauté chypriote turque de l'île comme une sorte de cheval de Troie de l'OTAN ; le même bloc soulignant qu'il s'agissait d'un problème entre Etats



garants avec comme principaux protagonistes : le gouvernement de Chypre, le Royaume Uni et la Turquie.

A l'opposé de cette vision les américains considéraient qu'il s'agissait principalement d'une affaire intérieure et que le plus important étant de restaurer l'ordre républicain et de faire cesser les violences intra- communautaires.

Les pays non alignés, par la voix du représentant du Maroc, exprimant le souhait que les pays allant de «Lattaquié à Tanger» soient le moins exposés possible aux effets de la guerre froide, confirmaient leur intention de ne pas s'impliquer outre mesure dans des discussions qui aboutirent à l'autorisation de l'envoi d'une force de Nations Unies ("UNFICYP") dont le mandat principal s'inscrivait dans un contexte de "paix et sécurité" à restaurer et à protéger (résolution 186 du Conseil de Sécurité en date du 4 mars 1964).

II- LE PASSAGE EN FORCE DE LA TURQUIE

1- Une paix en suspens : les étincelles de 1974 qui vont accentuer les divisions de l'île. La force de maintien de la paix des Nations Unies entreprit sa mission reposant sur les termes généraux de sa feuille de route telle qu'adoptée par son secrétaire général : "normalisation" et "restauration de la loi et de l'ordre" (formule d' Hammarskjöld); fort de l'expérience malheureuse d'une mission similaire au Congo ex-belge, celle déployée à Chypre s'efforça de rester neutre sur le terrain, limitant l'utilisation de la force à la "self défense". Elle fut aidée en cela par l'attitude en sous-main des Etats Unis qui, tout en soutenant les positions britanniques et turques, cherchèrent à tempérer l'attitude de la Grèce et à contrebalancer les pressions et l'agenda du bloc soviétique. Les Etats Unis purent bénéficier du soutien britannique désireux par-dessus tout de conserver leurs "territoires acquis" (leurs deux bases militaires) et également la Grèce que la Turquie, deux pays, partie prenante du système global d'alliance sous l'aile de l'aigle américain) qui pouvait ainsi faire pression, séparément sur leurs communautés respectives cohabitant tant bien que mal sur l'île. A titre d'exemple, le Conseil de Sécurité Turc qui avait décidé le 2 juin 1964 d'intervenir militairement à Chypre dû faire machine arrière suite à une lettre sans équivoque du Président américain Lyndon Johnson adressée à son homologue Turc, mais ce ne fut que partie remise (3).

2- L'explosion.

Le 15 juillet 1974 la tentative de coup d'état fomenté par un groupe paramilitaire chypriote (EOKA-B), visant à renverser le Président Mgr. Makarios, pour réaliser l'ENOSIS (la fusion avec Athènes), fort du soutien apporté à leur entreprise par la junte militaire au pouvoir depuis peu en Grèce, allait mettre le feu aux poudres et déclencher un processus de séparation de l'île entre les communautés chrétiennes orthodoxes et musulmanes, une séparation qui a perduré jusqu'à nos jours, et ce malgré plusieurs tentatives de différente intensité, à différentes périodes pour "recoller les morceaux" de l'île. Car dans la foulée du renversement de Mgr. Makarios la Turquie allait sauter sur l'occasion pour envoyer ses troupes envahir le nord de l'île et placer sous son contrôle plus d'un tiers du territoire de l'île (36%). Pour justifier ladite



invasion, la Turquie base son argumentaire sur l'article 4 du traité de "garantie" de 1960, qui autoriserait une "action" (mais pas nécessairement l'utilisation de la force militaire) par l'un des 3 garants (Turquie, Grèce et Royaume Uni) en cas de situation grave sur l'île. Cette interprétation "guerrière" de l'article 4 n'aurait pas eu lieu d'être, car un autre article celui de la charte des Nations Unies (art. 2 -4-l) prohibe le dit recours à la force. Néanmoins il est acquis que ni les Etats Unis ni les Britanniques, ne se seraient opposés formellement à l'invasion des soldats Turcs, les limites géographiques à ne pas dépasser ayant été fixées ex ante.

3- 1983, un pas de plus vers la partition d l'île.

La Turquie allait franchir un pas de plus dans ses actions offensives en étant à la source de l'émergence de la République Turque de Chypre Nord ou RTCN en anglais (Turkish Republic of Northern Cyprus) en 1983, Ankara s'appuyant sur le souhait d'auto détermination des Chypriotes musulmans. En fait, comme le souligne Pierre Blanc : "la représentation de Chypre par la Turquie semble tenir de l'invariance" (op.cité page 85). Par exemple le Premier Ministre Turc Turgut Ozal déclarait en 1983 : « Chypre est une île qui perce le milieu de la Turquie comme un poignard. Elle est extrêmement vitale pour notre sécurité. Cette île ne devra donc pas être dans les mains de nos ennemis "Cette dimension sécuritaire et stratégique avait déjà guidé la conquête de l'île en 1571 par SELIM II (Tenekides, 1991, p. 33) au détriment de la République de Venise.

La création d'un Etat ex-nihilo (RTCN) fut condamnée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et par conséquent la RTCN fut dépourvue de toute reconnaissance internationale à l'exception bien évidemment de celle de la République Turque.

Cette violation du droit international eut des conséquences pénalisantes pour la République de Chypre, seule entité reconnue par la communauté internationale à l'exception de la Turquie.

Par exemple, l'espace aérien turc devint interdit aux aéronefs chypriotes obligés de contourner ce dernier, les citoyens Chypriotes se sont vus refuser l'entrée en Turquie etc...



Source: America – Hellenic Council of California “The Annan plan and the Sovereignty of Cyprus, octobre 2019

III- LE RETOUR DES NEGOCIATEURS : ESPOIRS ET SUCCES EN DEMIE-TEINTE.

- 1- Fin du XXème siècle : Le retour de la négociation internationale pour apaiser les tensions; espoirs et échecs.

La perspective pour la Turquie d’intégrer l’UE, les intérêts économiques des Etats Unis et de la Grande Bretagne en Turquie ont poussé les principaux acteurs à travailler sur une sortie du statu quo prévalant à Chypre. Ce renouveau d’activité diplomatique fut formalisé par le plan Annan du nom du secrétaire des Nations Unies, Kofi Annan. Ce plan, qui fut rejeté par les chypriotes grecs lors du référendum de 2004, dans l’espoir de revenir à un ordre internationalement acceptable (une fédération) tout en tenant compte de la réalité du moment (présence turque), avait été élaboré parallèlement à l’aboutissement du processus d’adhésion de Chypre (réunifiée) à l’UE. On rappellera ici que la Turquie de Tansu Ciller, la première ministre Turque élue en mai 1993 ne s’opposa pas à ce que Chypre soit candidate à l’entrée dans l’UE car elle ne souhaitait pas compromettre la finalisation d’un accord douanier turco-européen qui fut effectivement signé en décembre 1995. De même il convient d’interpréter le soutien des islamistes de l’AKP (parti de la justice et du développement) arrivés au pouvoir en 2002 au lancement du processus d’adhésion à l’UE comme une opération visant à mettre à l’écart les militaires, une demande indispensable pour prétendre accéder au club des pays de l’UE, tout en saisissant l’occasion offerte pour abandonner la ligne



laïque en vigueur depuis Mustapha Kemal (Bertrand G. 2010). Et le soutien au plan Annan de réunification de l'île procédait de la même démarche (adhésion à l'UE) tout en affirmant, en légitimant la présence turque dans plus d'un tiers de l'île. Or ledit plan, rejeté par les Chypriotes grecs, le processus d'adhésion était lui lancé et il devait aboutir sous pression de la Grèce, qui avait mis dans la balance son veto possible à l'adhésion des 9 autres pays candidats en lice. L'accession de la république de Chypre, avec un "statut spécial" a de ce fait posé un certain nombre de problèmes institutionnels que sociétaux.

En effet: c'est le premier Etat de l'UE divisé sur des bases ethno-religieuses, représenté au sein des instances européennes que par une partie de l'île, l'autre partie étant occupée militairement par un pays qui reste candidat à l'entrée dans l'UE, une partie de l'île jouit des acquis communautaires mais pas l'autre, avec une ligne de démarcation contrôlée par les Nations Unies; la partie reconnue internationalement (la République de Chypre) applique les réglementations de l'UE mais pas l'autre, chaque communauté (grecque d'un côté et turque de l'autre) ne reconnaissant pas les systèmes de l'autre communauté etc...

Il convient d'ajouter ici que plusieurs «ingrédients»: (politique, démographique, religieux, nationalisme etc...) du côté de la communauté turque de l'île (mais aussi du côté grec) ne militent pas pour un rapprochement des communautés; (4) la communauté turque a non seulement varié en nombre et en composition (en 1974 ce sont 45.000 chypriotes turcs qui quittent le Sud de l'île pour rejoindre la future RCTN – 180000 chypriotes grecs feront une migration forcée en sens inverse- (5) mais l'apport de colons turcs venus du plateau anatolien, les 35.000 militaires turcs installés sur l'île pour "protéger" les citoyens chypriotes turcs, la croissance démographique de la population locale supérieure à celle de l'UE, l'émergence d'une nouvelle "bourgeoisie islamique" en Turquie (Yankaya 2013) qui se traduit par la construction de nombreuses mosquées à Chypre (à Lefkosa), la déception de l'échec du plan Annan et dans la foulée l'éloignement de la perspective de l'intégration du territoire de la RCTN ont entraîné des sentiments mêlés de déception, de résignation et du renforcement du sentiment nationaliste(6).

Et la Turquie, où vivent environ 30.000 Chypriotes Turcs) ne manque pas d'assurer une protection au sens large de la RCTN, comme par exemple la mise en place d'une conduite d'eau souterraine en 2014 afin d'alimenter la partie nord de l'île qui souffre d'un déficit hydrique chronique et en augmentation et ce sont des initiatives des responsables politiques des deux côtés de la "ligne verte" qui ont à plusieurs reprises essayé de trouver une façon ou une autre de raccommoder les deux parties de l'île, les deux communautés (7).

2- Le "stop and go des negotiations.

Les négociations entre les deux parties séparées par la "ligne verte" reprirent en 2008 mais elles connurent un coup d'arrêt en 2011. Un arrêt qui allait perdurer jusqu'en 2015, la crise financière et économique de 2012 étant passée par là, qui allait durement toucher tous les habitants de l'île sans distinction. La volonté commune du président chypriote Nikos Anastasiades, élu en 2013 centre droit, et celle de son "homologue" Mustafa Akinci, centre-gauche élu en avril 2015 par les "citoyens" de la partie occupée au nord de la ligne verte semblèrent redonner espoir à la possibilité d'une solution acceptable pour un futur durable et pacifié de l'île mais là encore cet espoir tomba à l'eau, les exigences des uns et des autres



n'étant pas conciliables (commémoration de l'ENOSIS côté grec, les demandes de la Turquie, plus un incontestable "peace fatigue").

Ces tentatives de reprise du dialogue intercommunautaire reçoivent également l'appui indirect et conjoint de l'UE et de l'Ordre Souverain de Malte (8).

3- Les gisements de gaz "off-shore" compliquent la donne

La découverte depuis le début des années 2000 et le début d'exploitation d'importants champs de gaz "offshore" dans cette partie de la Méditerranée dans les ZEE du Liban de l'Égypte, d'Israël et de Chypre est venue s'ajouter aux éléments à prendre en considération pour la continuation du dialogue et de la recherche d'une réunification pacifique de Chypre. Par la même occasion ces champs de gaz ont contribué à raviver les appétits économiques mais aussi de grandes puissances (Etats Unis, Russie) et à alimenter aussi les appétits à la fois énergétiques et expansionnistes de la Turquie en Méditerranée en particulier.

IV- LES CHAMPS DE GAZ OFFSHORE ET LE RETOUR DES GRANDES PUISSANCES : CHYPRE UN PION AJUSTABLE DANS LA GEO POLITIQUE DE LA MEDITERRANEE ?

1- La Turquie reprend la mer :

La combinaison par la Turquie d'Erdogan d'un esprit revancharde (Traité de Lausanne de 1923), de la volonté de se poser comme "premier calife" dans le monde arabo-musulman, des besoins de son économie en sources d'énergie, une économie qui ne se porte pas si bien que cela, des hésitations de l'UE et de certains de ses états membres à prendre les sanctions qui s'imposent contre un membre turbulent de l'OTAN, la mise en application de la fin, au moins partielle, des jeux d'alliances traditionnelles au profit de coalitions de circonstances, le tout a permis à R.T. Erdogan de mener à bien au moins une partie de ses objectifs visant à se rapprocher, sous un certain angle, de ce que fut l'empire ottoman, son modèle, teinté d'un tantinet de mégalomanie personnelle.

a) Une Turquie qui est moins dans le mode repentance que celui de revancharde.

Si le traité de Sèvres (1920) prévoyait la constitution d'Etat Kurde à construire en partie sur les vestiges d'un empire ottoman défait, ce traité ne fut jamais ratifié face à l'opposition des Turcs et fut remplacé par celui de Lausanne (1923), qui, lui passa sous silence la promesse de la constitution d'un Etat Kurde qui aurait eu comme territoire, non seulement une partie de la Turquie actuelle mais aussi une partie du Kurdistan irakien, Syrien, voire Iranien (il y en eut d'autres faites par les pays occidentaux aux Kurdes y compris récemment dans la guerre contre Daech, promesses non tenues). Bien que la Turquie d'alors ait obtenu gain de cause sur ce point R.T. Erdogan continue à utiliser le traité de Lausanne comme un affront historique fait par l'Occident à la Grande Turquie, affront qu'il convient de laver par tous les moyens possibles (9).

Parmi tous ces agissements "volontaristes", de "réaffirmation", de la résurrection de l'empire ottoman version R.T. Erdogan l'opération militaire de 1974 est un sujet de fierté pour de nombreux Turcs car elle "est la première victoire de la Turquie républicaine depuis 1922".



Et cette fierté est d'autant plus importante que dans le "lexique" de l'idéologie kémaliste si le terrorisme (Kurde dans ce contexte) est une "question nationale" la question de Chypre est «une grande question nationale», une question qui semble faire l'unanimité dans la société turque, sensibilisée à la peur de l'encerclement (en l'occurrence par les Grecs et les Chypriotes) (10), ces deux pays ayant conclu un accord de défense en 1997 et passés commande de missiles S-300 mais aussi par les arméniens, les Kurdes et par la Syrie de H. El Assad, sachant que malgré le partenariat militaire signé en 1996 entre la Turquie et Israël, les relations se sont ensuite détériorées entre ces deux pays pour arriver à un retournement d'alliance Israël signant un accord de coopération avec Chypre en 2012 (11).

b) Et celui qui se verra bien en nouveau « sultan » du monde musulman, ne manque pas d'atouts pour arriver à ses fins.

Les sunnites musulmans représentent grosso modo 90% des croyants, la branche "rivale" principale, le chiisme étant minoritaire sauf dans des pays comme l'Iran. Or l'Iran qui reste une puissance régionale importante n'est pas en mesure, dans les circonstances actuelles, de représenter une menace pour R.T. Erdogan, et du côté sunnite, l'Arabie Saoudite a perdu de son éclat politico-religieux: politique suite à la distance que de nombreux dirigeants ont pris vis à vis de Ryad pour des raisons diverses (intervention militaire au Yémen, assassinat du journaliste Kashoggi, soutien et financement de mouvements, de mosquées, d'imams wahabites et sa lecture "fondamentaliste" de l'Islam, accords avec Israël) ou religieux l'Arabie Saoudite et sa doctrine fondamentaliste étant dépassée sur sa droite par les islamistes, plus radicaux, soutenus par le Qatar et la Turquie, cette dernière soutenant ouvertement les frères musulmans, ces derniers étant eux-mêmes combattus notamment par l'Egypte, une autre puissance régionale mais qui n'est plus en mesure depuis de nombreuses années à se projeter avec force à l'extérieur et donc ne constitue pas pour les années à venir un concurrent sérieux pour Ankara.

Cependant, serait-ce que pour arriver à ses fins le gouvernement de R.T. Erdogan a besoin aussi de disposer entre autres de sources d'énergie pour soutenir la croissance économique du pays.

c) L'accès aux sources d'énergie est par conséquent vital à la fois pour l'économie turque et pour les ambitions d'expansionnistes de son président.

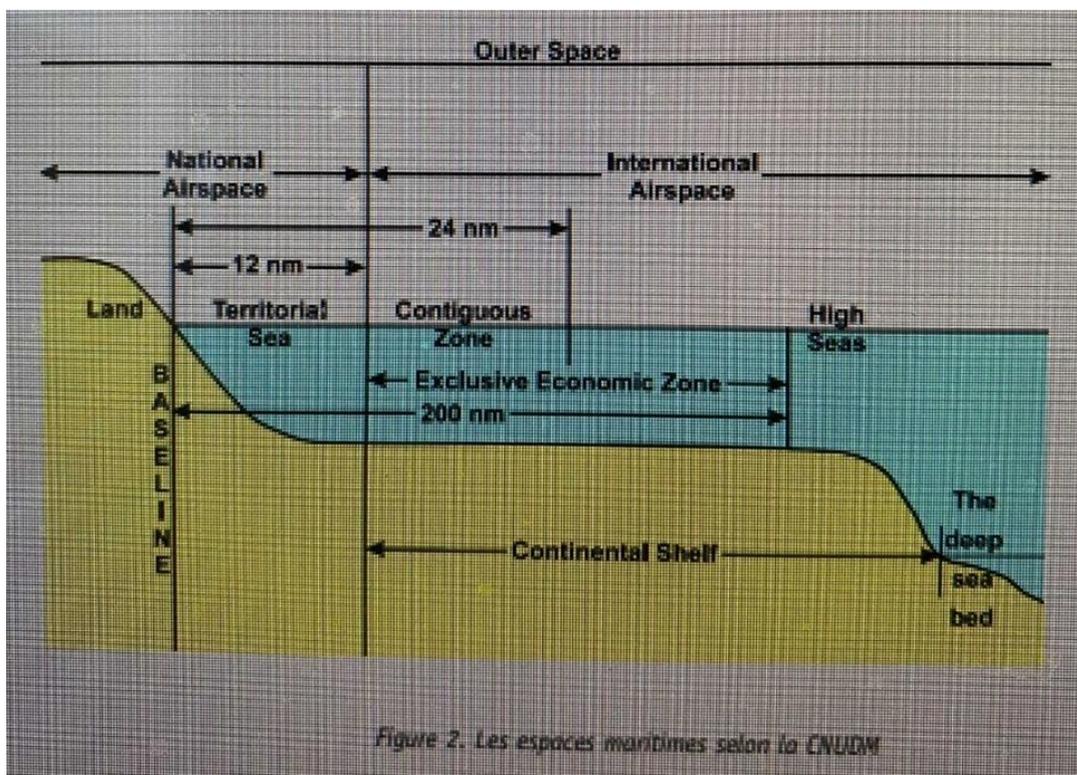
La découverte d'importants champs de gaz off-shore en Méditerranée orientale au début des années 2000 a été l'origine de tensions renouvelées entre les riverains. Avec ces découvertes les retombées financières de l'exploitation de ces champs gaziers devraient modifier le futur des pays concernés pour de nombreuses années ; Chypre disposerait ainsi de réserves estimées à 20 trillions de m³, sur un total de 125 trillions de m³.

Table 1 – Eastern Mediterranean: Estimated gas reserves (tcf) and main projects

Name of the gas field (EEZ/ country)	Estimated reserves (trillion cubic feet/tcf)	Discovery date	Status	Operator(s)
Tamar (Israel)	7	2009	Producing	Noble Energy (USA)
Leviathan (Israel)	18	2010	Producing	Noble Energy (USA)
Aphrodite (Cyprus)	4-5	2011	Negotiating sales	Noble Energy (USA), Delek Group (USA)
Zohr (Egypt)	21-30	2015	Producing	ENI (Italy)
Calypso (Cyprus)	6-8	2018	Under development	ENI (Italy), Total (France)
Glaucus (Cyprus)	5-8	2019	Under development	Exxon Mobile (USA), Production Cyprus (CY)
Karish (Israel)	3,5	2019	Under development	Energean Israel (IL)

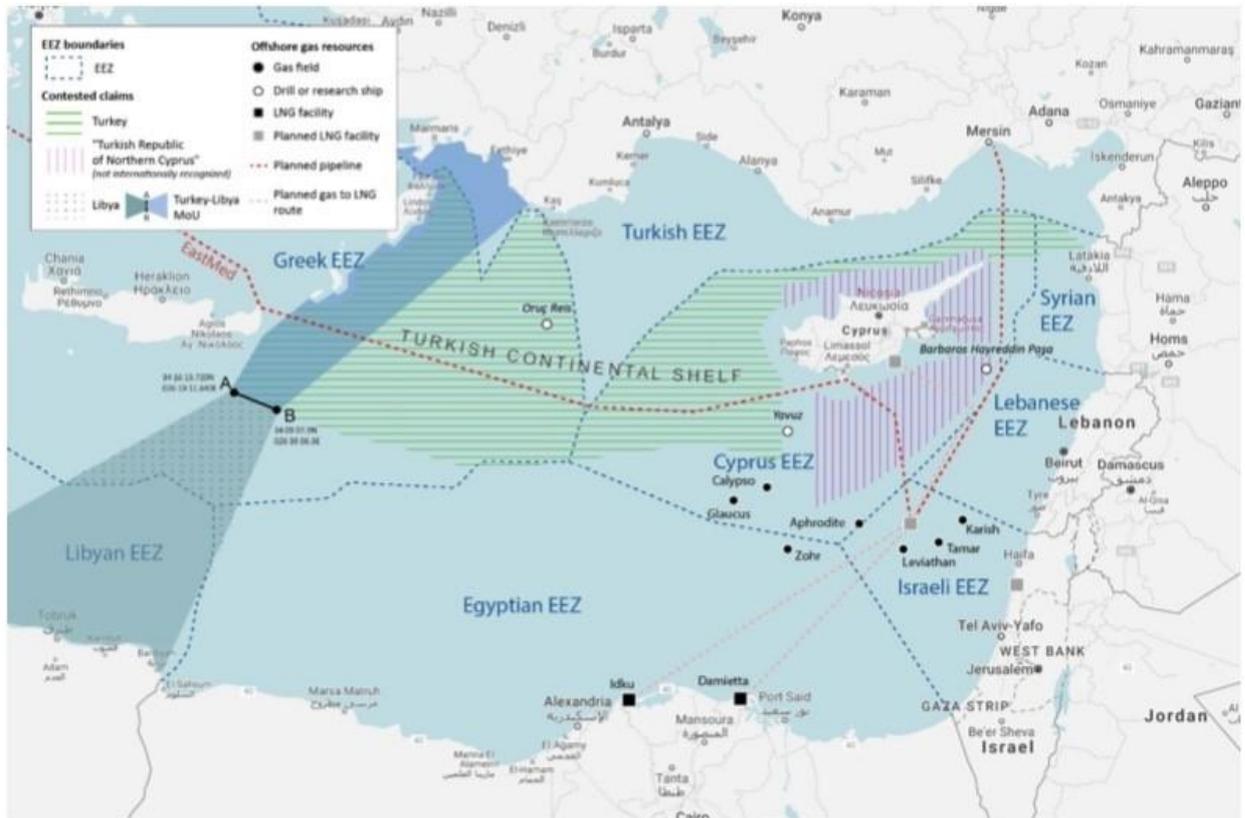
Source: [International Energy Agency](#), [Wood Mackenzie](#).

La Turquie n'ayant ni reconnu la république de Chypre, ni ratifié la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, (UNCLOS ou CNUDM en français) (12), s'est sentie libre de faire pénétrer l'un de ses navires d'exploration pétrolière, le Barbaros, dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Chypre (Les eaux territoriales d'un pays s'étendent à 12 miles nautiques de la côte), tandis que la ZEE peut s'étendre jusqu'à 200 MN.



In Samuele Furfari "le gaz naturel, nouvel élément structurant du Mare Nostrum" op cité (13).

L'explication donnée par le ministre turc des AE étant la “défense des droits des Chypriotes Turcs copropriétaires de l'île “mais aussi de façon plus générale” la protection de nos droits sur le plateau continental.



Source: Map by Philippe Morgan de Rivery, based on data from [International Energy Agency](#), [Wood Mackenzie](#), [CSIS](#). Positions of ships as of 3 September 2020, per [marinetraffic.com](#).

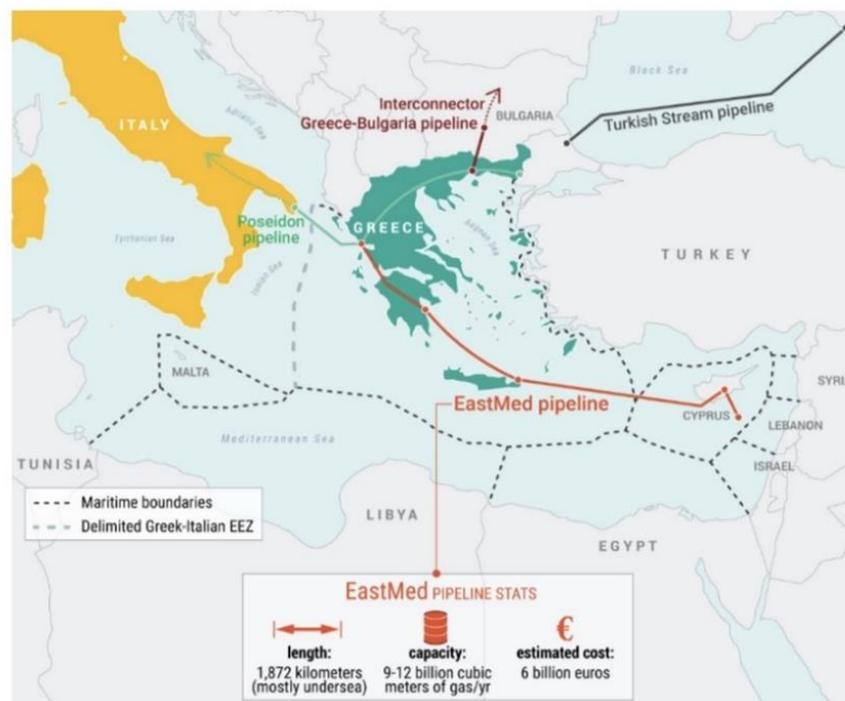
Cette position explique également le différend avec la Grèce : en effet si la Turquie n'a pas ratifié la convention sur le droit de la mer (UNCLOS) c'est très probablement parce que ladite convention accorde des droits spécifiques aux îles grecques et à Chypre par exemple, d'où les récentes incursions de navire d'exploration turcs accompagnés de navires de guerre dans les eaux chypriotes et grecques (14).

Ce changement d'attitude de la Turquie qui, jusqu'à ce que l'AKP qui soutient R.T.Erdogan, opère un changement sociétal passant progressivement de l'approche combinant laïcité pour la société et neutralité en ce qui concerne les conflits régionaux, à une société “néo ottomane” ouvertement confessionnelle avec un Islam “agressif” (cf. le soutien aux frères musulmans) partisane et revendicatrice en ce qui concerne sa conception de la patrie (Vatan), qui ressemble en partie au Lebensraum allemand. Cette vision de la patrie a été étendue à la mer avec “MAVI VATAN” (la patrie bleue), un concept développé par l'amiral Ramazan Cem Gurdeniz, et mis en pratique en mars 2019 avec les manœuvres navales de la Turquie en Méditerranée orientale.

Cette nouvelle approche en géopolitique a poussé la Turquie à s'impliquer dans le conflit interne en Libye mais quelque peu "internationalisé" avec les EAU, l'Egypte et la Russie avec sa milice Wagner d'un côté en soutien du maréchal Haftar maître de Benghazi et de l'autre les forces du gouvernement d'union nationale (G.U.N.) de Tripoli (reconnu officiellement par les Nations Unies) qui réussira à sortir des tenailles militaires du maréchal Haftar, grâce à l'appui de la Turquie et des islamistes délocalisés par Ankara de la Syrie et du nord de l'Irak pour l'occasion. La Turquie ayant (re)pris pied en Libye en s'appuyant sur la milice de Misurata affiliée aux "Frères musulmans" soutient également les opposants au président tchadien Idriss Deby (mort au combat en avril 2021) en les armant ; ceci dans le but de reprendre de l'influence que les ottomans avaient dans une partie du Sahara en 1912, mais aussi de tenter de chasser la France du Sahel.

Ce fut surtout l'occasion pour la Turquie de signer, le 27 novembre 2019 un MOU (mémorandum of understanding) fixant une frontière maritime commune reliant le plateau continental turc et la Libye. Ce MOU fut fortement critiqué par plusieurs pays (Chypre, Egypte, France, Grèce, EAU) puis par toute la communauté internationale, car violant les principes de base des accords internationaux (respect des conventions internationales, de la politique de bon voisinage etc ..). Ce MOU qui n'a pas la force juridique d'un accord fut ratifié par le parlement turc mais pas par le parlement libyen (Ce MOU signé par le président libyen constitue une violation de l'article 8 de l'accord politique libyen de décembre 2015). Par conséquent ce MOU, qui a été "épinglé" par le Conseil européen du 12 décembre 2019, n'a pas été enregistré par le "United Nations Treaty Collection". Par contre la Turquie qui, répétons-le, n'a pas ratifié la convention du droit de la mer, fait peser des risques sur les projets en cours de Chypre, de la Grèce et d'Israël d'exportation de gaz par conduits.

Greece and Israel EastMed pipeline project, agreed in J





d) L'activisme turc dans la région a conduit plusieurs pays méditerranéens (Grèce et Italie en juin 2020; Grèce et Egypte le 6 août 2020) à "assurer leurs arrières", en signant des MOU, afin de préciser la délimitation de leurs ZEE respectives, des MOU qui ne contreviennent pas à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer; ces démarches concertées sont destinées à faire le contrepoids à celui signé par la Turquie avec le GUN de Tripoli et à protéger le pipeline en construction destiné à exporter le gaz des champs off-shore vers l'Europe.

L'UE quant à elle suit de près ces évolutions : elle est très dépendante du gaz pour son économie, un gaz dont les deux tiers sont importés, avec un poids très important des importations de gaz russe (32% des importations). Par conséquent, l'UE observe également de près la construction de nouveaux pipelines notamment celui dit du « corridor sud ». La stratégie de l'UE pour la fourniture de gaz reposant à la fois sur une production intérieure plus importante, des importations de GNL à promouvoir ainsi qu'en une diversification des pays fournisseurs. Ce sont là des alliances politico-économiques de circonstance, dans l'urgence afin de pallier en moins à court terme l'absence de réaction suffisamment ferme que ce soit de la part de l'OTAN ou de l'UE afin de ramener la Turquie à la raison, une "apathie" qui serait dommageable, si elle devait perdurer étant donné les appétits, les tensions persistantes en Méditerranée et de façon un peu plus large au Moyen Orient voisin.

1- Les Grands acteurs ont tardé à réagir ; les risques du "laissez faire".

a) Réactions timides de l'UE et de l'OTAN.

Du côté de l'UE en sus du rappel à l'ordre de la Turquie (résolution du 13 mars 2019) afin que cette dernière respecte les ZEE et la souveraineté de tous les états membres (allusion à la Grèce et à Chypre) et à d'autres résolutions invitant la Turquie à de la retenue (résolution du PE d'octobre 2019 concernant l'intervention militaire en Syrie), l'UE a utilisé la manne financière comme moyen de pression (15).

Malgré ces sanctions la position des Etats membres vis-à-vis de la Turquie n'étant pas unanime (l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne sont partisans d'une approche conciliante, pour des raisons de défense d'intérêts économiques ou financiers, voire pour ménager une diaspora turque importante en Allemagne par exemple), il est difficile d'adopter une position ferme; ceci d'autant plus que l'utilisation du chantage aux migrants par la Turquie (ne pas contenir sur son sol les quelques 3 millions et quelques de réfugiés, les laisser pénétrer sur le territoire européen illégalement et en masse comme en 2015) reste une arme (coûteuse pour l'UE) mais partiellement émoussée, que la Turquie peut à tout moment brandir (16). Dans le cas contraire elle risquerait d'être fortement punie en retour (suspension des fonds spécifiques alloués par l'UE depuis 2015, deux programmes de 3 milliards d'euros chacun environ, soutien aux mouvements kurdes en Syrie, (le YPG) utilisés par les occidentaux et les américains en particulier pour réduire l'E.I.

L'OTAN est également confrontée d'une part à des tensions, et des désaccords internes entre ses membres et à une situation compliquée que ce soit en Afrique du nord, en Libye, mais aussi dans le golfe, au Liban, et même en Syrie où une sorte de statu quo prévaut depuis que l'EI est cantonné dans la ville d'Irbil et ses alentours.



Entre les membres de l'OTAN, la question épineuse des frontières maritimes a failli dégénérer avec les incidents ayant impliqués des navires turcs d'un côté et grecs puis français de l'autre ; il y a également les positions diamétralement opposées de la Turquie à celles de la France par exemple sur le conflit libyen (mais aussi sur le haut Karabakh etc. Pour Washington l'arrêt de l'achat d'armes russes par les Turcs constitue une condition sine-qua-non pour le nouveau locataire de la maison blanche Joe Biden, afin de reprendre langue avec R.T.Erdogan. (La commande du système de missiles anti-aériens russes S400 par l'armée turque qui avait été considéré déjà comme un affront par D. Trump pourtant plus tolérant que son successeur envers les agissements de R.T.Erdogan.).

Le Royaume Uni, qui a "retrouvé sa liberté d'action " avec le BREXIT, a une place particulière dans le dispositif de l'OTAN à Chypre notamment avec ses deux bases enclaves militaires qui couvrent 3% environ du territoire. Le ministre des affaires étrangères britannique Éric Raab a saisi cette "liberté d'action pour essayer de relancer le processus de réunification éventuelle de l'île (la frontière de fait entre les deux parties de l'île sont ouvertes depuis 2013; elles ont été provisoirement fermées à cause de l'épidémie de COVID 19); le Royaume Uni avait envisagé il y a quelque temps de restituer la moitié du territoire chypriote sous sa souveraineté en cas de réunification; mais est-ce une hypothèse réaliste sachant que la physionomie démographique de l'île a changé surtout dans la partie occupée où les chypriotes musulmans, environ 80.000, sont dépassés en nombre par les militaires turcs – environ 35.000 soldats – et les dizaines de milliers de paysans déplacés du plateau anatolien pour coloniser la partie occupée; il en résulte que la majorité des habitants actuels ne sont plus en quête d'une réunification des deux parties de l'île (18).

Pour sa part, la Commission européenne place le changement climatique et la problématique de l'utilisation des ressources énergétiques comme risques importants ainsi que, sur le long terme, le déséquilibre démographique croissant entre les communautés : en effet, de nombreux jeunes chypriotes avec un niveau de formation élevé quittent l'île ; tandis que dans la partie occupée par la Turquie, cette dernière a tendance au contraire à "peupler" la partie occupée.

En tous les cas les récents messages vers la recherche d'un apaisement des relations de la Turquie avec l'UE, cette dernière ayant touché la Turquie au portefeuille avec la fermeture partielle du robinet des aides, tout en faisant miroiter la possibilité d'une union douanière, de moderniser les douanes turques, ceci à condition que Ankara cesse ses actions unilatérales en Méditerranée orientale et que les droits de l'Homme cessent d'être bafoués, semble être une posture de circonstance. Cette attitude d'Ankara qui tranche avec celle « conquérante » observée jusqu'alors s'explique également par la crainte de mesures de pression de la nouvelle administration américaine qui a posé ses conditions pour reprendre un dialogue acceptable avec ce pays de surcroît "poids lourd" de l'OTAN: geler l'utilisation du système de défense Russe S400, respecter les conventions internationales; à défaut de lourdes sanctions financières pourraient être appliquées à la banque d'Etat Halkbank qui est soupçonnée d'avoir contourné l'embargo imposé à l'Iran, ou encore le soutien au YPG des Kurdes de Syrie pourrait continuer voire augmenter .



Ces manœuvres diplomatiques sont d'autant plus bienvenues qu'un autre acteur important, la Russie a repris pied au Moyen Orient et est redevenue un acteur difficilement contournable.

La Russie un acteur qui reprend pied au Moyen Orient compliqué : les liens historiques : La crise économique et financière qui a frappé Chypre en 2010 (procédure de déficit excessif déclenchée par le FMI) a débouché sur un plan de stabilité et d'austérité concocté par une troïka (UE, BCE, FMI) préféré au plan Russe. Le plan mis en place a couvert la période 2012/2015. Il a eu un impact colossal sur la population chypriote (baisse des pensions de 50% environ réduction draconienne du déficit de l'état et de la dette extérieure etc..) Par contre ce plan n'avait pas pour objectif de priver Chypre des revenus attendus de l'exploitation de ses réserves de gaz offshore; en effet, l'UE en particulier a toujours été désireuse de diversifier ses ressources d'approvisionnement en énergies fossiles (Cf. Supra) et ce faisant ne pas se retrouver otage de la Russie en la matière. La Russie à l'opposé était disposée à mettre les 10 milliards d'euros nécessaires pour le plan d'austérité.

La seule condition posée par Vladimir Poutine était un gel de l'exploitation du gaz offshore pour des raisons opposées à celles de l'UE (19). Dans le plan de la Troïka qui eut la faveur des autorités chypriotes figurait la fameuse condition du "hair cut" qui sera imposé par le système bancaire chypriote à tous les déposants ayant plus de 100.000 euros sur leurs comptes (20); par cette mesure drastique, la Troïka espérait pénaliser ainsi les nombreux résidents russes sur l'île (21).

En réalité cette "coupe de cheveux" a eu un effet contraire à celui recherché : après avoir perdu 47% des dépôts partis en fumée lors des élections qui suivirent le « hair cut» bancaire, les nouveaux administrateurs de la banque de Chypre sont Russes en grande partie (22).

La Russie dispose donc de sérieux atouts sur l'île, atouts qui n'ont fait que croître au cours des années récentes: complicité religieuse, apports financiers (un prêt de 2,5 milliards d'euros a été accordé par la Russie à Chypre, contrôle partiel du système bancaire) "protection" de l'île (depuis 2015, la marine russe est autorisée à utiliser les ports de Limassol ("Limassolgrad") et de Larnaca, une façon de faire un pied de nez à l'OTAN mais aussi d'envoyer un message d'avertissement aux navires turcs qui commençaient à abuser de leur présence dans les eaux territoriales chypriotes. Ce renforcement de la coopération militaire entre Chypre et la Russie fit suite à une rencontre entre les ministres de la défense des deux pays le 23 mai 2013 (23).

Ces liens entre deux pays « orthodoxes » ne sont pas faits pour rassurer Ankara. On rappelle ici que ce sont les Russes qui étaient aux portes d'Istanbul en 1878, « l'homme malade de l'Europe », comme on surnommait à l'époque l'empire ottoman sur le déclin qui dût se résoudre à trouver des alliés pour stopper cette avancée russe et en contrepartie de l'aide ainsi obtenue céda l'île de Chypre à la couronne britannique. (Au fil des décennies passées il y a eu 7 conflits militaires opposant la Russie à la Turquie, tous ont été perdus par la Turquie) On mentionnera la prise du Caucase russe par les troupes du tsar et le reflux d'une partie des ethnies à majorité musulmane(24) défaites (Tchéchènes, circassiens etc...) qui ont depuis fait souche au Moyen Orient, Syrie, Jordanie et Turquie; une partie de ces "réfugiés" ont pu être utilisés par certains états pour lutter en soutien de mouvements d'obédience musulmane



(guerre de Bosnie Herzégovine, terrorisme islamique en Syrie, en Irak, mais aussi dans la fédération de Russie même).

Dans la lutte contemporaine d'influence entre "grands acteurs" le projet BTC un oléoduc reliant Bakou Tbilissi et Ceylan pour déboucher sur le port turc de Yumurtalik sur la mer Caspienne à quelques encablures de Chypre, y a toute sa place. Ce projet soutenu par les américains mais fortement contesté par les Russes qui y voyaient, à juste titre une façon de les mettre "hors-jeu" aurait été le déclencheur de la vente de missiles de longue portée S-300 à Chypre en 1997 ; et cette mise en garde indirecte des Russes vis-à-vis des promoteurs du projet BTC eût son effet escompté.

Cette présence russe à Chypre complète celle conséquente en Syrie et à un degré moindre en Libye sans oublier les liens établis de longue date avec les militaires iraniens.

La liste des autres intervenants dans cette "mare nostrum" historiquement agitée et qui connaît des regains de tension alimentés par les appétits des états, des compagnies et consortiums privés ou publics pour le contrôle, l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole offshore entre-autres, ainsi que les tracés d'acheminement de ces hydrocarbures ne saurait se limiter aux seuls acteurs mentionnés plus haut. La Chine continue à tisser sa toile mondiale avec son gigantesque projet OBOR (one belt one road) et à plus petite échelle Israël a bien ajusté ses nouvelles alliances en fonction de ses intérêts énergétiques et sécuritaires (dans le traité de coopération Cyprio-Israélien, il est prévu dans le volet défense de l'accord que les avions israéliens pourront utiliser la base de Paphos, tandis que le PM Netanyahu en visite à Chypre en février 2012 a évoqué la possibilité d'envoyer une force conséquente (jusqu'à 20.000 soldats) afin d'assurer la sécurité des techniciens qui seraient amenés à travailler sur les champs offshore en ZEE chypriote .

Au terme de ce tableau non exhaustif dont l'objectif est de tenter d'illustrer la complexité de la situation en Méditerranée orientale, une complexité augmentée par le nombre des principaux acteurs politiques, dont la stratégie, le poids relatif sont évolutifs, acteurs qui peuvent ou souhaitent peser au gré de l'histoire "de l'île des saints" divisée depuis l'invasion turque en 1974 de sa partie septentrionale a et aura du mal à retrouver son unité politique sur la "ligne de démarcation" fluctuante entre orient et occident, entre Islam et Chrétienté, et ce n'est pas faute d'avoir essayé ici ou là (Plan Annan etc...)

En effet Chypre est victime de plusieurs handicaps :

- Celui de sa position sur la ligne de démarcation fluctuante entre orient et occident, entre Islam et Chrétienté ;
- Celui de l'héritage d'une constitution de 1960 alambiquée et porteuse des conflits qui en ont découlé ;
- Celui de la défense d'intérêts pas toujours bien compris : l'OTAN qui ne veut pas froisser la Turquie et en même temps contrôler les velléités russes ; la Grande Bretagne prête à tout pour préserver ses intérêts et ses deux bases militaires en particulier,



- Celui de la division des membres de l'UE dont les membres sont en désaccord quant aux mesures à prendre vis-à-vis d'une Turquie qui a troqué ses habits hérités du Kémalisme pour endosser celui d'un néo ottomanisme agressif sur terre, sur mer et aussi au sein même de l'Islam (25).
- Celui de faire partie des "heureux" pays dotés richement en réserve d'énergies fossiles (gaz offshore) qui malheureusement attisent les appétits des grands consommateurs de ces énergies d'où en concurrence sans pitié pour s'en préserver au moins une partie.

De surcroit il n'est plus possible aujourd'hui de tabler sur les alliances traditionnelles telles qu'elles ont longtemps constitué la colonne vertébrale des relations internationales depuis des siècles.

Certes il existe et il existera toujours des soutiens, des solidarités reposant notamment sur le religieux (sachant qu'il existe des concurrences voire des conflits à l'intérieur même des monothéismes qu'ils soient chrétiens, orthodoxes et catholiques romains, être musulmans sunnites et chiites etc...), soutiens qui sont à relativiser lorsque des intérêts "supérieurs" font passer ces solidarités au second Plan.

C'est tout le sens de ce changement survenu dans les relations internationales, "théorisé" par D. Rumsfeld, à savoir la mise sur pied d'alliances ponctuelles entre Etats afin de résoudre un problème particulier; ce concept a été appliqué par les Russes notamment avec le "processus d'Astana" réunissant les "contraires" Russie, Iran, Turquie afin de s'entendre sur les suites du conflit syrien et de sa fin éventuelle; ce format de circonstance faisant concurrence à la conférence des Nations Unies à Genève qui poursuivait des buts en partie similaires: restaurer la paix en Syrie.

En effet, ce sont bien les mêmes partenaires "du processus d'Astana" qui vont se retrouver ensemble (la livraison d'armes russes à la Turquie) ou dans une sorte de "no man's land" virtuel et évolutif qui peut toujours dérapier en conflit (Avion russe abattu par l'armée turque, bombardement de l'aviation russe de cantonnements tenus par des soldats turcs dans le nord-est de la Syrie, appuis militaires à des factions rivales en Libye, reprise d'une partie du haut Karabakh par les Azeris soutenus par la Turquie etc...).

Quant à l'Iran, troisième partenaire d'Astana, elle soutient les chiites d'Irak (majoritaires) le Hezbollah libanais le régime du Président Assad (minorité alaouite) tandis que la Turquie soutient les forces rebelles (sunnites) toujours en Syrie etc ...

Dans cet enchevêtrement d'alliances, de rivalités parfois ancestrales, parfois de circonstance, les tensions gréco turques et plus encore l'un de leur appendice, la partition de Chypre, prennent une dimension autre, et font aussi bien partie d'une solution, d'une sortie de crise qui peut dépendre autant de circonstances objectives, que de la continuation de la volonté ou non de dialoguer de la part de la communauté internationale que de la personnalité propre des dirigeants clés de ce monde au moment approprié:

Parmi les circonstances objectives la situation économique et financière de la Turquie peut l'inciter à revoir sa posture guerrière et Ankara n'est pas sans ignorer les autres points faibles



qui pourraient faire fléchir R.T. Erdogan en sus de sanctions financières de divers ordres. A l'opposé l'UE, l'OTAN auraient également à perdre pour diverses raisons (politique migratoire, position stratégique de la Turquie, un grand marché à fort potentiel de croissance etc...)

Ces éléments peuvent et doivent faciliter la reprise, la prééminence du dialogue entre les parties ; les Nations Unies essaient de mettre en place une mission de suivi du cessez le feu en Libye entre les deux parties qui se sont affrontées pour le contrôle de ce vaste pays riche également en hydrocarbures. Les discussions ont repris entre responsables Grecs et Turcs à propos du différent sur les frontières maritimes (il conviendrait que la Turquie reconnaisse, signe et ratifie la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, quitte à ce que certains aménagements de circonstance soient ménagés pour prendre en compte la partie raisonnable et acceptable des demandes d'Ankara).

Pour ce faire il convient également que les dirigeants concernés saisissent ces différentes opportunités : le changement de locataire à la maison blanche, plus soucieux que son prédécesseur des droits de l'Homme, et du retour de son pays dans les affaires du monde de préférence dans un cadre multinational a été "enregistré" par le reste du monde. Des pays comme la Turquie et l'Arabie Saoudite, pays riches en hydrocarbures mais pauvres en respect des droits de l'Homme, rivaux y compris pour se disputer le leadership des musulmans sunnites, soutenus tous les deux par le prédécesseur de J. Biden vont devoir s'ajuster à la nouvelle donne à tout le moins en ce qui concerne la modification probable du rôle de la diplomatie américaine en Méditerranée orientale. De là à espérer qu'une solution pérenne puisse être trouvée concernant la réunification de Chypre et pour la délimitation des frontières maritimes il y a encore beaucoup d'efforts à fournir de la part des nombreuses parties concernées; un succès serait certes ce qui un honneur rendu au lieu de naissance d'Aphrodite , au risque d'oublier la tendance de l'homme à se mettre dans le rôle du fondateur de Corinthe, Sisyphe et du mythe attaché à son nom, symbole de la vanité des ambitions humaines et ainsi renvoyer cet espoir aux calendes grecques.

Notes:

- 1) Charalampos G. Chotzakoglou, "*Religious monuments in Turkish-occupied Cyprus*", Muséum of the holy monastery of Kykkos, avril 2008.
- 2) Déclaration du ministre de la Défense, Thornycroft.
- 3) Pierre Blanc, «*Chypre : un triple enjeu pour la Turquie*», La découverte, Hérodote, no 148 2013-1, page 88.
- 4) M. Prudhomme, «*L'évolution des représentations du conflit et de la réconciliation à Chypre Nord : vers une impasse définitive?* », Revue Pôle Sud, 2017-1
- 5) Oliver Clochard, Marie Martin, "*Enjeux migratoires à Chypre* ", Revue plein droit, n° 87, 2010-4.



6) M Prudhomme, op. cit., pages 125 et 126.

7) Pierre Blanc, 2006, pages 103-105).

8) Séminaire sur le dialogue interreligieux Bruxelles 6 mars 2012 ; séminaire qui se prolongea avec le forum de Limassol (novembre 2012) avec cette fois le soutien supplémentaire de l'Unesco (annexe), mais qui ne fut pas suivi d'effet.

9) Inauguration officielle de Sainte Sophie redevenue mosquée le jour anniversaire du dit traité, non reconnaissance du génocide arménien , de la république de Chypre , soutien logistique à l' Etat islamique en Syrie, intervention militaire en soutien aux forces azéris dans le conflit opposant ce pays chiite mais turcophone et très riche en ressources pétrolières, soutien et manipulation politique des associations turques dans l'UE , utilisation des 3,5 millions de réfugiés/migrants en transit sur le sol turc comme monnaie d'échange/moyen de chantage sur l'UE, intervention de soutien militaire en Libye en soutien du gouvernement officiel de Tripoli et soutien à la milice de Misurata affiliée aux Frères musulmans et en échange de contrats d'exploitation de pétrole etc... etc...

10) Pierre Banc, 2013 op. cit., page 95.

11) Opération "plomb durci" de 2009 dans la bande de Gaza, arraisonnement d'un navire humanitaire turc, le navire Marmara par l'armée israélienne en 2011.

12) Cette convention fut signée en 1982 par 162 pays et elle est entrée en vigueur en 1994.

13) In European parliament "Turkey: remodelling the eastern Mediterranean" EPRS, page 3.

14) Mai et octobre 2019 et à nouveau au printemps 2020.

15) Réduction des fonds alloués pour 2020 suite aux opérations illégales de forage dans les eaux territoriales chypriotes ; plus important est l'annonce de la suspension de l'enveloppe de 3,5 milliards d'euros prévus pour la période 2021-2027, dans le cadre du programme la pré-adhésion de la Turquie à l'UE - une préadhésion qui reste plus qu'hypothétique pour de multiples raisons: non-respect des droits de l'homme, non-respect des règlements et accords internationaux etc...).

16) Interview de J.C. Juncker « L'objectif de la Turquie est de diviser l'UE », Chaîne TV Open ZK, 19 février 2021.

17) Samuele Furfari, "Le gaz naturel, nouvel élément structurant du Mare Nostrum" Confluences méditerranéennes, n° 91, automne 2014).



18) In *“Member States factsheets – Regions 2020 Vulnerability of Cyprus”*.

19) Le patriarche de l’Eglise orthodoxe russe avait fait remarquer à Poutine que pendant la période communiste c’est l’Eglise orthodoxe chypriote qui a aidé l’Eglise Russe décimée par Staline ; il convenait de renvoyer l’ascenseur à présent ; un argument similaire fut utilisé pour aider l’Ethiopie du PM Meles dans sa lutte armée contre les islamistes (chebab) de Somalie au tout début des années 2000.

20) Reprise dans les contrats d’assurance vie en France : loi Sapin I et II.

21) Environ 60.000 Russes selon Ana Pouvreau *“La stratégie de la Russie en Méditerranée”* revue défense nationale 2019/7, pages 112/119); 28.000 d’entre eux ont pu participer au scrutin présidentiel de 2018, en effet il est possible d’acheter la nationalité chypriote pour tout investisseur disposé à investir 2 millions d’euros dans le pays; il existe également un parti russophone *“moi le citoyen”* qui a vu le jour en 2017.

22) 6 sur les 16 nouveaux élus étaient russes avec de surcroit Vladimir Strhahkovsky , ancien du KGB, un proche de Poutine nommé comme numéro deux de ladite banque !

23) Source Cyprus news Agency.

24) Yves Gazzo; *“The middle East: is peace possible?”* version originale 1998.

25) Guilio Meotti, *«Erdoganistan: la nouvelle superpuissance islamique ? »*, Il foglio, 17 avril 2021.

Quelques références bibliographiques:

Esref AKSU, *“The UN in the Cyprus conflict: UNFICYP”* Manchester University press, 2 mars 2021.

America Hellenic Council of California: *“The Annan plan and the Sovereignty of Cyprus”*

Christina Avgousti, *“The unresolved Cyprus problem”* Le petit juriste , 24 mars 2015

Commission européenne, *« Member States factsheets: Cyprus»*, Regions 2020.

G. Bertrand, *«Le conflit Helléno-Turc»*, Maison neuve et larose», Institut français d’études anatoliennes, 2003.

G. Bertrand, *«Le fiasco chypriote, mauvais signe pour l’élargissement de l’ UE à la Turquie et aux états ouest balkaniques»*, Politique européenne, no 29 , 2009.



- P. Blanc, *“Chypre : un triple enjeu pour la Turquie”*, La découverte Herodote, no 148 2013.
- O. Cochard, M. Martin « *Enjeux migratoires à Chypre* », Revue plein droit, numéro 87-2010/4.
- Ilke Dagit, *“The Cyprus Problem: why solve a Comfortable Conflict?”*, Oxford research group, April 5 2017.
- Samuele Furfari, *“Le gaz naturel nouvel élément structurant du mare Nostrum”*, Confluences européennes ; numéro 91 automne 2014.
- Yves Gazzo, *“900 ans de fidélité “* Dacres, février 2013.
- Yves Gazzo, *“Etat du monde”*, Revue engagement ASAF, printemps n° 122 et n° 123 2019.
- Yves Gazzo, *“ La Syrie au cœur de l’orient compliqué”*, Revue engagement ASAF, n° 125 2019.
- Michele Kambas, *“ Britain urges flexibility ahead of UN Cyprus talks “*, Reuters, 2 mars 2021.
- Andrea Polidura, *“ The future of EU-Turkey relations”*, Atalayar between two shores, 21 Décembre 2020.
- Parlement européen, *“ Turkey: remodelling the eastern mediteranean; conflicting exploration of natural gas reserves”*, EPRS Bruxelles, septembre 2020.
- M. Petithomme, *“ Changements identitaires à Chypre du Nord: les chypriotes turcs face à l’immigration turque”*, Critique Internationale, no 67 2015.
- Ana Pouvreau, *“La stratégie de la Russie en Méditerranée “*, Revue défense nationale, numéro 822, 2019/7
- D. Yankaya «La nouvelle bourgeoisie islamique .le modèle turc », Paris PUF 2013.
- Raul Redondo, *“La Turquie souligne son défi en Méditerranée orientale”*, Atalayar, 22 décembre 2020
- Luigi Scazzieri, *“NATO Centre for European reform”*, 8 march 2021.
- UNESCO/UE/OSM, *«Protection et conservation du patrimoine culturel en Méditerranée»*, Actes du Forum, Limassol, 22-23 novembre 2012.



Annexe

Parmi les acteurs “facilitateurs” d’une approche pacifique on notera la Co-initiative de l’EU et de l’Ordre Souverain de Malte du lancement d’un dialogue interreligieux avec comme premier objectif la protection de l’accès aux lieux saints dans les pays du bassin méditerranéen. Ce séminaire présidé par le Président Barroso et le grand chancelier de l’Ordre Souverain de Malte se tint à Bruxelles le 6 mars 2012 (photo ci- dessous) Il fut suivi d’un forum qui se tint à Limassol les 22 et 23 novembre 2012, sous présidence chypriote de l’UE, et avec une organisation conjointe de Chypre, de l’UE, de l’UNESCO et de l’OSM. Les actes de ce Forum intitulé «*Protection et conservation du patrimoine culturel en Méditerranée*» furent publiés en 2014.



Bruxelles 6 mars 2012 “Séminaire sur le dialogue inter-religieux. Avec le Président J.M Barroso